

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) RELATIF AUX PHÉNOMÈNES DE REcul DU TRAIT DE COTE ET DE SUBMERSION MARINE COMMUNE DE SAINT- JOSEPH

Par arrêté préfectoral n°2011 du 6 octobre 2021, le préfet de La Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PPRL susvisé. Ce PPRL a pour objet de réglementer l'utilisation des sols en fonction des aléas et des risques identifiés. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire. Il peut aussi définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers ou aux collectivités. Le PPRL comprend un rapport de présentation, des cartographies (cartes des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire), un règlement et des annexes. La personne responsable du PPRL est le préfet de La Réunion, avec l'appui de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion (DEAL). Des informations concernant le projet de PPR peuvent être demandées auprès de la DEAL Réunion à l'adresse suivante :

DEAL/Service Prévention des Risques Naturels et Routiers/Unité Réglementation des Risques naturels et observatoire du Littoral,  
2 rue Juliette Dodu – CS 41009 - 97443 Saint-Denis cedex 9  
ou par téléphone au 0262 40 28 51  
ou par courriel à [kilian.hattenberger@developpement-durable.gouv.fr](mailto:kilian.hattenberger@developpement-durable.gouv.fr)

**Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : M. Philippe GARCIA, retraité de la Police Nationale.**

L'enquête publique aura lieu pendant trente (30) jours consécutifs, **du 3 novembre 2021 au 3 décembre 2021 inclus**, sur la commune de Saint-Joseph. Aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet au siège de l'enquête fixé à **la mairie de Saint-Joseph (Hôtel de ville)**. Les observations pourront également être adressées, par courrier, au commissaire enquêteur à la **mairie de Saint-Joseph à l'adresse suivante :**

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au PPRL de Saint-Joseph  
Mairie de Saint-Joseph (Hôtel de ville) – 277 rue Raphaël-Babet, BP1, 97480 Saint-Joseph.

Un ordinateur sera mis à disposition au siège de l'enquête (accessible aux dates et heures d'ouverture des bureaux) à la Direction de l'Aménagement et du Développement Urbain pour consulter la version électronique du dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible pendant la durée de l'enquête sur :

- le site internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr);
- le site internet du registre dématérialisé d'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/pprlittoral-saint-joseph>

Un lien vers la page du site internet de la DEAL Réunion hébergeant le dossier d'enquête publique et vers le site internet du registre dématérialisé d'enquête sera disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr).

Le public pourra également formuler ses éventuelles observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/pprlittoral-saint-joseph>
- par courriel électronique à l'adresse suivante: [pprlittoral-saint-joseph@mail.registre-numerique.fr](mailto:pprlittoral-saint-joseph@mail.registre-numerique.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

<b>Mairie de Saint-Joseph 277 RUE RAPHAËL-BABET, BP1, 97480 SAINT- JOSEPH</b>	
MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021	09H-12H
VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021	13H-16H
MARDI 9 NOVEMBRE 2021	09H-12H
MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021	13H-16H
SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021	09H-12H
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021	09H-12H
SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021	09H-12H
MERCREDI 01 DÉCEMBRE 2021	13H-16H
VENDREDI 03 DÉCEMBRE 2021	13H-16H

Le commissaire enquêteur formulera son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de prolongation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Joseph, à la préfecture de Saint-Denis et sur le site internet de la préfecture ([www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)).

Au terme de l'enquête publique, le Plan de Prévention des Risques Littoraux relatif aux aléas recul du trait de côte et submersion marine sur la commune de Saint-Joseph, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du préfet de La Réunion.